ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat

N 0156-2021

Document mis en distribution

Ta 18 OCT, 2021

Papeete, le 18 0CT. 2021

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2019 du groupe public Office des postes et télécommunications,

présenté au nom de la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat,

par Madame et Monsieur les représentants Teapehu TEAHE et Frédéric RIVETA

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 7004/PR du 10 septembre 2021, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2019 du groupe public Office des postes et télécommunications.

I. CONSOLIDATION DES COMPTES ANNUELS

1.1 Loi du pays n° 2018-37 du 28 novembre 2018

La loi du pays n° 2018-37 du 28 novembre 2018 portant modification de certaines dispositions du code des postes et télécommunications en Polynésie française a introduit à l'article L. 311-3 du même code l'obligation de transmettre à l'assemblée de la Polynésie française, pour approbation, les comptes annuels consolidés et le rapport de gestion du <u>Groupe public OPT</u>, constitué par l'établissement public OPT et ses filiales, en plus des comptes annuels et du rapport de gestion de l'établissement public OPT.

Les principaux objectifs de la consolidation des comptes permettent de :

- présenter une image globale du groupe;
- appréhender le patrimoine et l'activité du groupe ;
- faciliter la mise en place d'une politique de groupe ;
- et sensibiliser les filiales sur la notion de groupe.

1.2 Méthodes de consolidation

Pour présenter ses comptes consolidés, le Groupe public OPT utilise les méthodes de consolidation suivantes :

 la méthode de l'intégration globale (IG), appliquée aux filiales sur lesquelles le groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif;

- la méthode de l'intégration proportionnelle (IP), appliquée aux participations dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires;
- la méthode de la mise en équivalence (MEE), appliquée aux participations non contrôlées par le groupe mais sur lesquelles il exerce une influence notable;
- et enfin, la neutralisation sur les opérations et soldes intra-groupe significatifs.

Les méthodes de consolidation sont ainsi appliquées aux sociétés comprises dans le périmètre de l'OPT de la manière suivante pour l'exercice 2019 :

Dénomination	Activités	% d'intérêts	Méthodes de consolidation
	Multimédias, postal et télécom		
Fare Rata – SAS	Activités postales	100	IG
Onati – SAS	Exploitation de la téléphonie fixe et mobile et du bouquet de chaînes audiovisuelles; gestion techniques et commerciale de l'accès au réseau Internet	100	IG
Vini Distribution – SAS	Réseau de distribution des services et produits de communication et divertissement du Groupe	100	IG
Tahiti Nui TelecomSAS	Vente de matériel informatique; étude, réalisation, maintenance et exploitation de tout système, équipement ou service dans le domaine des télécommunications		IG
	Monétique et bancaire	_	
Océanienne des services bancaires (OSB) – SA	Centre monétique interbancaire territorial	18	MEE
Océanienne de financement (OFINA) – SA	Cartes American Express et opérations de banque par l'octroi de crédits à la consommation	24,17	MEE
acific Cash Services (PCS) – SAS Gestion et transport des fonds et valeurs pour l'OPT et ses filiales		100	IG
	Éditique		•
Océanienne d'industrie (ODI) – SA	Édition et personnalisation de documents sécurisés et confidentiels	43,56	MEE
	Immobilier		
Fare Fenua – SCI		100	IG
Fare Hotu SCI	Construction et gestion d'immeubles à usage	100	IG
Fare Hinoi SCI	professionnel destinés à une utilisation interne au	100	IG
Tua Rata - SCI	Groupe	100	IG
Le Flamboyant – SCI		100	IG
Fare Hono – GIE	Faciliter à chacun de ses membres (SCI et PCS) l'exercice de leurs activités par la mise en commun de moyens	100	IG

1.3 Principes comptables

Les états financiers du Groupe OPT sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement CRC n° 99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales, et aux dispositions de la délibération n° 2011-13 APF du 5 mai 2011 relative au plan comptable général applicable en Polynésie française.

1.4 Amortissement des immobilisations

L'amortissement des immobilisations est calculé selon le mode linéaire en fonction des durées de vie économiques suivantes :

Immobilisations	Durées
Logiciels	1 à 5 ans
Autres immobilisations incorporelles	3 à 15 ans
Constructions décomposées : - Structure - Couverture et agencements	40 ans 20 ans
Constructions n'ayant pas fait l'objet d'une décomposition	15 à 40 ans
Aménagements des constructions	5 à 20 ans
Matériels techniques	5 à 25 ans
Installations générales, agencements, aménagements	3 à 20 ans
Matériel de transport	4 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 15 ans
Mobilier	3 à 10 ans
Câble sous-marin pour la partie non financée par crédit-bail à l'origine	25 ans
Câble sous-marin pour la partie financée par crédit-bail à l'origine	20 ans

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Réorganisation du Groupe OPT

L'année 2019 a été marquée par la mise en œuvre, au 1^{er} janvier, de la nouvelle organisation du Groupe OPT s'inscrivant dans le plan d'actions issu des orientations stratégiques dénommé « *Ambition 2020* ». Pour rappel, les principaux objectifs fixés étaient de proposer un service postal et de télécommunications innovant et de qualité, d'être le moteur de l'économie numérique en Polynésie française, d'instaurer une culture de performance et de retrouver un niveau de rentabilité comparable aux standards du marché.

La réorganisation des services de télécommunications, du service postal et des services financiers, a donc mis en avant les synergies des métiers de l'OPT tout en améliorant la lisibilité des missions de service public. Elle se traduit par le regroupement des activités de télécommunications au sein d'un nouvel opérateur de télécommunications : la SAS ONATi, et par la création d'un opérateur du service postal et des services financiers : la SAS Fare Rata.

Dans le cadre des apports partiels d'actifs réalisés, ONATi et Fare Rata ont bénéficié d'augmentations de capital pour un montant respectif de 5,117 milliards F CFP et de 4,305 milliards F CFP.

Pour sa part, l'établissement public « Office des postes et télécommunications (OPT) » s'est attaché à assurer les prestations de services mutualisés au profit des entités du groupe dans les domaines suivants : paie, centre de formation, patrimoine et informatique ainsi qu'à accompagner les filiales nouvellement créées dans la mise en œuvre des actions identifiées issues des orientations stratégiques du plan « Ambition 2020 ».

2.2 Conventions de délégation de services publics

Dans le cadre de sa réorganisation, l'OPT a mis à disposition des biens immobiliers par le biais de conventions de délégation de services publics conclues avec les SAS ONATi et Fare Rata.

Les biens immobiliers mis à disposition de la SAS Fare Rata concernent toutes les agences postales de Polynésie française et certains logements rattachés à ces agences, une partie de l'immeuble commun de l'hôtel des postes à Papeete et certains locaux du site de Mahina.

Les biens immobiliers mis à disposition de la SAS ONATi concernent tous les locaux techniques spécifiques à l'activité des télécommunications situés en Polynésie française, tels que les unités de raccordement des abonnés, les stations terriennes et les faisceaux hertziens ainsi que des locaux techniques et administratifs.

Ces biens immobiliers font l'objet de redevances déterminées selon les modalités validées par le conseil d'administration de l'OPT (délibération n°08-2019/OPT du 4 avril 2019, modifiée).

2.3 <u>Câble domestique Natitua</u>

En décembre 2018, l'Office a mis en service le câble sous-marin Natitua reliant Tahiti à dix îles des Marquises et des Tuamotu. En 2019, dix îles supplémentaires des mêmes archipels ont été reliées par un réseau de faisceaux hertziens permettant l'accès au haut débit.

Dans la continuité du développement numérique de la Polynésie française, le conseil d'administration de l'OPT a approuvé en avril 2019 le projet de construction d'un système de câble sous-marin reliant Tahiti à Tubuai et à Rurutu dans l'archipel des Australes, dénommé « *Natitua Sud* ».

2.4 Câble international Manatua

Pour rappel, en vue de sécuriser le câble sous-marin Honotua qui relie Tahiti à l'île de Hawaii et permet une connectivité Internet à très haut débit, des études technico-économiques ont été réalisées pour la construction d'un second câble entre Tahiti et les pays du Pacifique. De ces études techniques, s'est dégagé un projet reliant Samoa et Tahiti avec des branches sur les îles de Niue, Rarotonga, Aitutaki et Bora Bora (pour la sécurisation du câble domestique Honotua).

Le projet s'est poursuivi en 2019 avec notamment la réalisation du *survey* maritime afin de définir le tracé final de la route.

La mise en service du câble Manatua était prévue au 2^e semestre 2020

2.5 Activités de la Holding OPT

En matière de prestations réalisées par la direction centrale des services partagés et par la direction centrale de la maitrise des activités, des conventions ont été élaborées avec les filiales bénéficiaires, afin de cadrer les missions en vue d'une véritable relation clients—fournisseurs.

Par ailleurs, a été définie la tarification des redevances d'occupation temporaire pour les biens immobiliers. Enfin, les conventions de délégations des services publics conclues en décembre 2018 ont été affinées et de nouvelles conventions ont été approuvées en juin 2019.

Sur le plan financier, la Holding a participé activement à l'élaboration de la convention d'objectifs de performance et à l'accompagnement de la Polynésie française pour la période 2020-2022. Cette convention qui lie l'OPT, la SAS Fare Rata et le Pays définit des engagements de la SAS Fare Rata et de l'OPT avec en contrepartie un accompagnement financier du Pays pour les quatre prochaines années. Un comité de suivi se réunira annuellement afin de mesurer la réalisation des objectifs et éventuellement les modifier pour les années suivantes. La convention d'objectifs constitue véritablement une feuille de route pour les services postaux et services financiers.

Par ailleurs, la thématique de la fiscalité du Groupe OPT a été discutée avec les services concernés du Pays. Des actions ont été identifiées et devraient être mises en œuvre à compter de 2020. La Holding OPT veillera à ce que tout ou partie de ces mesures puissent aboutir.

2.6 Subvention de fonctionnement versée à la SAS Fare Rata

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2,13 milliards de francs CFP a été attribuée par l'OPT à la filiale Fare Rata dans le but d'équilibrer son résultat 2019.

Par ailleurs, la SAS Fare Rata a engagé un plan pluriannuel d'actions visant progressivement à optimiser ses charges et à augmenter ses revenus à l'effet de tendre vers l'équilibre de ses comptes. Néanmoins, ces actions ne permettront pas, à elles seules de résorber la totalité du déficit global constaté.

En conséquence, pour garantir la pérennité financière et le maintien des activités postales et des services financiers au plus près des citoyens, le Pays a octroyé à la SAS Fare Rata une subvention de fonctionnement de 700 millions de francs CFP. Cette subvention permet l'équilibre financier de l'exploitation de 61 bureaux de poste.

2.7 Conflit social

Sur le plan social, l'année 2019 a été marquée par un conflit avec des organisations syndicales non signataires des pactes sociaux conclus en fin d'année 2018.

Des protocoles d'accord ont été conclus à l'issue de ce conflit et plusieurs engagements pris font l'objet d'une restitution régulière auprès des organisations syndicales signataires.

2.8 Système d'information TE VAIPUNA

Initié en 2004, le projet Te Vaipuna concerne le remplacement du système d'information (SI) des télécommunications de l'Office. Le développement de ce nouveau SI a été confié en décembre 2004 à la société Sofrecom par délibération n° 62-2004 du 21 décembre 2004. La mise en exploitation complète du SI n'ayant jamais été réalisée, différentes actions et solutions ont menées jusqu'en 2014 qui ont notamment porté sur un éventuel règlement amiable du litige opposant l'Office à la société Sofrecom.

Ces démarches n'ayant pas abouti, le conseil d'administration de l'Office a décidé de poursuivre la procédure contentieuse initiée contre Sofrecom au tribunal mixte de commerce de Paris afin d'obtenir réparation des manquements établis et des préjudices subis dans le cadre de la réalisation du contrat relatif au système d'informations des télécommunications de l'Office dénommé Te Vaipuna.

Une première audience devait se tenir en mars 2020, repoussée en novembre pour cause de crise sanitaire. Entre temps, les conseils de Sofrecom se sont rapprochés des conseils de l'OPT afin d'envisager une transaction. De ce fait, les parties ont demandé et obtenu le report de l'audience du tribunal mixte de commerce de Paris. À la date de rédaction de l'annexe aux comptes, les négociations en vue d'une transaction sont toujours en cours et seront présentées pour validation au conseil d'administration de l'OPT.

2.9 Évolution technologique

Le lancement du déploiement de l'offre 4G a nécessité la mise en place d'un plan de remplacement de certains équipements.

Ce plan a permis d'identifier les actifs pour lesquels une perte de valeur est connue à terme. Cette perte de valeur a été provisionnée linéairement dès 2016. En 2019, La provision a été reclassée en provision pour dépréciation des immobilisations (antérieurement constatée en Provisions pour risques et charges).

Au 31 décembre 2019, la valeur nette comptable des équipements à remplacer est dépréciée en intégralité, soit environ 528,5 millions de francs CFP.

2.10 Pratiques anti-concurrentielles

Suite à la saisine de l'Autorité polynésienne de la concurrence par PMT, VINI a pris début 2018 des engagements concernant les obligations de réengagement ou encore l'arrêt de la différenciation des tarifs entre les deux opérateurs.

Suite à ces engagements sur les pratiques anti-concurrentielles, la société PMT a demandé en 2019, la condamnation de VINI au versement d'une indemnité de rattrapage de manque à gagner sur la période précédant ces mesures.

III. EXAMEN FINANCIER DU GROUPE PUBLIC OPT

Le compte de résultat consolidé pour l'exercice 2019 du groupe public OPT est présenté ainsi qu'il suit :

Rubriques (en F CFP)	2019	2018	Variation 2019/2018
Chiffre d'affaires nets	23 311 807 630	22 972 880 912	+1%
Produits d'exploitation	25 146 620 178	24 458 813 507	+ 3 %
Charges d'exploitation	25 227 677 257	24 611 438 262	+ 3 %
dont			
 Impôts, taxes et versements assimilés 	748 235 487	708 493 813	+ 6 %
Charges de personnel	10 029 761 039	9 934 578 792	+ 1 %
Résultat d'exploitation	- 81 057 079	- 152 624 755	+ 47 %
Produits financiers	139 025 022	193 941 769	- 28 %
Charges financières	29 775 026	17 663 903	+ 69 %
Résultat financier	109 249 996	176 277 866	- 38 %
Résultat courant avant impôts	28 192 917	23 653 111	+ 19 %
Produits exceptionnels	796 155 873	2 184 317 852	- 64 %
Charges exceptionnelles	1 230 125 380	1 644 734 891	- 25 %
Résultat exceptionnel	- 433 969 507	539 582 961	- 180 %
Impôts sur les bénéfices	593 589 814	412 104 981	+ 44 %
Total des produits	26 081 801 073	26 837 073 128	- 3 %
Total des charges	27 081 167 477	26 685 942 037	+1%
Bénéfice ou perte	- 999 366 404	151 131 091	- 761 %
Quote-part des entreprises mises en équivalence	72 660 039	80 725 857	- 10 %
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	10 000 000	10 000 000	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 936 706 365	221 856 948	- 522 %
Part revenant aux intérêts minoritaires		_	
Résultat net de l'entreprise consolidée	- 936 706 365	221 856 948	- 522 %

> Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires du Groupe OPT, en progression de 1,48 % par rapport à l'exercice précédent, se décompose de la manière suivante selon les domaines d'activités du groupe :

(en millions F CFP)	2019	2018
Services et produits postaux et financiers	2 838	2 491
Services et produits de télécommunication	16 146	16 401
Services et produits informatiques	1 444	946
Services et produits audiovisuel	1 240	1 377
Distribution de téléphonie mobile (Abonnements et terminaux)	1 441	1 342
Autres services et produits	203	416
Total	23 312	22 973

> Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 25,1 milliards de francs CFP contre 24,5 milliards de francs CFP en 2018, soit une hausse de 2,8%.

> Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation se sont élevées globalement à 25,2 milliards de francs CFP contre 24,6 milliards de francs CFP pour l'exercice précédent, soit une hausse de 2,5%.

Globalement, les charges de personnel qui s'élèvent à 10 milliards de francs CFP, ont progressé de 95 millions de francs CFP, soit +1%. Si les rémunérations du personnel sont stables, les charges sociales augmentent pour leur part de 117 millions de francs CFP à cause des cotisations de mutuelle santé et de la provision de charges sociales sur congés payés.

Résultat net du Groupe OPT

Après imputation de l'impôt sur les bénéfices et, après prise en compte de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence, le résultat net après impôt est une perte de 936,7 millions de francs CFP contre un profit de 222 millions de francs CFP en 2018, soit une dégradation du résultat de 1,16 milliard de francs CFP.

Le résultat des comptes sociaux des entités du groupe intégré s'élève à 1,3 milliard de francs CFP, tandis que le résultat des comptes consolidés s'élève à -937 millions de francs CFP, soit un écart de 2,2 milliards de francs CFP qui se décompose comme suit :

	Montant en millions F CFP
Résultat des comptes sociaux	1 294
Retraitements des comptes sociaux	- 2 252
Élimination des produits réciproques	- 9 243
Élimination des charges réciproques	9 243
Éliminations des pertes et profits internes	- 53
Constatation de la fiscalité différée	11
Résultat consolidé des entreprises intégrées	- 1 000
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	73
Amortissements des écarts de consolidation	- 10
RÉSULTAT CONSOLIDÉ DE L'ENSEMBLE	- 937

IV. BILAN CONSOLIDÉ

Le bilan consolidé du Groupe OPT se présente ainsi (chiffres en millions de francs CFP) :

ACTIF NET	2019	2018	Variation 2019/2018
Immobilisations incorporelles	5 386	4 312	+ 25 %
Immobilisations corporelles	36 331	35 830	+1%
Immobilisations financières	1 090	1141	-4 %
ACTIF IMMOBILISÉ	42 807	41 283	+ 4 %
Stocks et encours	1 314	1 127	- 17 %
Créances	11 560	11 084	+ 4 %
Disponibilités et divers	28 074	33 771	- 17 %
ACTIF CIRCULANT	40 948	45 982	- 11 %
Impôts différés actifs	109	161	- 32 %
TOTAL GÉNÉRAL	83 864	87 426	- 4 %

PASSIF	2019	2018	Variation 2019/2018
CAPITAUX PROPRES	49 307	50 167	- 2 %
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 259	1 041	+ 21 %
Dettes financières	16 419	17 405	-6%
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	445	828	- 46 %
Dettes diverses	8 424	9 291	-9%
Produits constatés d'avance	8 010	8 694	-8 %
DETTES	33 298	36 218	-8%
TOTAL GÉNÉRAL	83 864	87 426	- 4 %

V. TRAVAUX EN COMMISSION

Le projet de délibération portant approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2019 du groupe public Office des postes et télécommunications a été examiné par la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat dans sa réunion du 6 octobre 2021.

Le résultat net après impôt du Groupe OPT, déficitaire à hauteur de 936,7 millions de francs CFP, qui découle en grande partie de provisions sur des dépréciations d'actifs pour la SAS ONATi, ne remet pas en cause l'équilibre économique du Groupe OPT qui dispose de capitaux propres et d'une trésorerie suffisantes.

Concernant le projet de câble sous-marin vers le Chili, porté par le gouvernement chilien, il consistait à relier directement la ville de Valparaiso au sud de la Nouvelle-Zélande. La Polynésie française a proposé de sécuriser ce câble par un lien vers Tahiti. La décision du gouvernement chilien devrait être rendue prochainement.

S'agissant du câble Natitua sud, vers Tubuai et Rurutu, l'OPT en profite pour mettre à niveau le réseau de boucle local de ces îles. La mise en fonctionnement de ce câble doit intervenir avant la fin du 1^{er} semestre 2023.

Parallèlement, le Groupe OPT prévoit une augmentation de la capacité satellitaire, dans un délai de deux à trois mois, rendue nécessaire par l'augmentation de la consommation de l'internet mobile. Elle concerne Rikitea, les îles Australes ainsi que les autres îles.

Au niveau de sa réorganisation, le Groupe OPT prévoit de créer une entité propre pour les services financiers.

Enfin, concernant les projets du groupe, l'OPT envisage une ferme photovoltaïque à Papenoo dont la production électrique permettrait d'alimenter le *data center* de l'OPT afin de le qualifier de « *green* » et de constituer une source de revenus.

* * * * *

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2019 du groupe public Office des postes et télécommunications a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Teapehu TEAHE

Frédéric RIVETA

ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

NOR: OPT2100335DL

DÉLIBÉRATION Nº	/APF
DU	
portant approbation des comptes an de l'exercice 2019 du groupe pu	
postes et télécommunications	

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 85-1023 AT du 8 mars 1985 portant création d'un établissement public territorial;

Vu le Code des postes et télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 2011 CM du 10 septembre 2021 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2021/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat ;

Dans sa séance du

ADOPTE:

<u>Article 1^{er}</u>.- Les comptes annuels consolidés de l'exercice 2019 du groupe public Office des postes et télécommunications sont approuvés, les masses financières étant les suivantes :

	COMPTE DE RÉSULTAT	TABLEAU DE FINANCEMENT (EMPLOIS-RESSOURCES)	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT
PRODUITS ou RESSOURCES (en F CFP)	26 154 461 112	7 821 549 459	
CHARGES ou EMPLOIS (en F CFP)	27 091 167 477	7 781 681 407	- 896 838 313
RÉSULTATS	- 936 706 365	39 868 052	

Au 31 décembre de l'exercice 2019, le fonds de roulement net global du groupe public Office des postes et télécommunications est de dix-huit milliards sept cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent soixante-sept mille sept cent quarante-sept francs (18 795 967 747 F CFP).

<u>Article 2</u>.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Le Président,

Béatrice LUCAS

Gaston TONG SANG